

# Dossier de Presse

## Contrat Territorial d' Education Artistique et Culturelle

*Les pratiques culturelles participent à l'épanouissement et à l'émancipation de tous. Elles sont considérées comme étant un vecteur de cohésion sociale et territoriale. A ce titre, il est aujourd'hui essentiel que les collectivités proposent et trouvent des moyens pour réduire les inégalités d'accès à la culture que ce soit pour des raisons géographiques, sociales, culturelles et économiques.*

## L'accès à la culture sur le territoire de l'Agglo : une priorité

Aujourd'hui, Carcassonne Agglo, met en place des actions visant à favoriser l'accès aux pratiques culturelles sur son territoire tout en respectant ses champs de compétences. A ce titre, l'Agglo s'est fixée plusieurs objectifs :

- ▶ Favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles au plus grand nombre,
- ▶ Agir dans le cadre de ses

compétences en s'appuyant en priorité sur les équipements gérés par l'Agglo (Fabrique des Arts, médiathèques) et sur les acteurs culturels et associatifs présents sur le territoire,

- ▶ Fixer des critères pour répondre aux demandes de subvention culturelles et mieux répondre aux actions portant des enjeux forts et déterminants pour le territoire,

▶ Investir différents espaces de proximité ou spécifiques : équipements culturels du territoire tels que les lieux de lecture publique, les équipements communaux, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, les établissements scolaires, la maison d'arrêt, Centre Hospitalier, crèches, ....

## Mise en place d'outil partenarial pour répondre aux enjeux

Pour répondre aux objectifs cités ci-dessus, un outil partenarial piloté par Carcassonne Agglo et l'Etat a été mis en place.

Il s'agit du Contrat Territorial d'Education Artistique Culturelle ou le CTEAC, dispositif national conjoint entre le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Education Nationale et les collectivités territoriales.

Ce contrat associe plusieurs partenaires, tels que la ville de Carcassonne, les services de l'Etat, les acteurs culturels et des professionnels du territoire. Il permet d'intégrer le volet culture de la politique de la ville.

Son principe :

- ▶ Il s'agit d'une convention triennale fixant les orientations et le cadre du CTEAC, ainsi que les engagements de principe des partenaires institutionnels co-si-

gnataires (services de l'Etat, Carcassonne Agglo, Ville de Carcassonne).

▶ Des avenants annuels fixant un programme d'actions, les porteurs de projets et un montage financier faisant apparaître les cofinancements.

▶ Une transversalité des politiques publiques de la culture et de la politique de la ville (financements spécifiques ou croisés).

## Quels sont les principaux objectifs fixés dans ce contrat ?

Il s'agit principalement de fixer des objectifs de démocratisation et de médiation culturelle

- ▶ Maillage culturel du territoire en proposant un équilibre rural/urbain
- ▶ Contribuer au projet de territoire MON2020 de Carcas-

sonne Agglo

- ▶ Favoriser l'émergence de parcours éducatifs, artistiques et culturels sur le territoire en veillant à la diversité des domaines artistiques
- ▶ Favoriser l'appropriation des lieux culturels pour tous sur tout

le territoire et le développement des pratiques artistiques et culturelles autonomes

- ▶ Contribuer à une démarche intégrative et collaborative entre établissements scolaires, structures culturelles, éducatives, sociales et socio-culturelles.

## Un contrat pour qui ?

La mise en place de ce dispositif vise à toucher les jeunes de 0 à 25 ans de tout le territoire de l'Agglo dans chaque étape de leur quotidien : période scolaire, périscolaires, extrascolaire, lors de loisirs...

## Les pistes d'actions prioritaires ?

### ▶ AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

#### **Actions concernant l'ensemble du territoire de l'agglomération :**

GRAPH (arts visuels et numériques) « ateliers pour personnes malvoyantes », « projet d'édition photos avec les femmes gitanes », « résidences d'artistes sur Malves et Carcassonne », « projets numériques sur le Viguier ».

Il bouge (musiques actuelles) « ateliers de pratiques amateurs ». AVEC (arts de la rue) « interventions dans les écoles et diffusion ». FEP Alzonne (résidences) « résidences artistiques pluri-esthétiques et rencontres pédagogiques ». Les Amis du Cinoch (cinéma) « éducation à l'image sur le réseau des médiathèques ». Compagnie 3DB (musique)

« action à l'IME de Pennautier », « ateliers de pratiques et déambulation à Montolieu et Rouffiac ». Théâtre dans les vignes (théâtre) « ateliers avec des scolaires, rencontre et sensibilisation, partenariat avec la Fabrique des Arts ». Centre Joë Bousquet (livre et lecture) « sentiers de la création, rencontres littéraires », « actions de médiation avec les scolaires ». Musée des Beaux-Arts (arts visuels) « médiation auprès des publics notamment sco-

laire ». Estivales de la Malepère (livre et lecture) « rencontres livres et lecture à Arzens ». Montolieu village du livre « actions de médiation autour du livre et de la lecture, scolaires et médiathèques »

#### **Actions localisées sur les quartiers prioritaires du contrat de ville :**

GRAPH « paroles partagées », « portes du temps ».

Il bouge « épopée Hip Hop », « ateliers de pratiques artistiques ». Portes Sud (danse) « ateliers de pratiques artistiques avec les scolaires et les amateurs ». Compagnie 3DB « parcours musical à l'école de la gravette », « stage avec les publics non repérés notamment en Programme de réussite éducative ». Musée des Beaux-arts « actions auprès de l'hôpital, maison de retraite, EPHAD et quartiers prioritaires ». Galerie Chorégraphique (pluri-esthétiques) « Femmes En-jeu(x) ».

### ▶ PARTENARIAT AVEC LA FABRIQUE DES ARTS

#### **Pour l'Ecole des beaux-arts**

- ▶ Programmation d'expositions à la Maison des Mémoires avec le CG11,
- ▶ Intervention d'artistes plasticiens en milieu scolaire,
- ▶ CHAAP Sérignan / Grazaillès (lien MRAC),
- ▶ Premier cycle universitaire d'Ecole supérieure d'art,
- ▶ Ateliers de pratiques amateurs.

#### **Pour le Conservatoire**

- ▶ IMS (Intervention en milieu scolaire), accueil sensibilisation (scolaires, stages de 3e),
- ▶ Classes à Horaires Aménagés (musique, théâtre, danse),

- ▶ Saison artistique sur le territoire (musique, théâtre, danse),
- ▶ Interventions en crèche, milieu hospitalier, milieu carcéral,
- ▶ Résidences d'artiste en lien avec le projet d'établissement (pédagogique),
- ▶ Réalisation de stages (en propre ou en partenariat),
- ▶ Collaboration pédagogique et artistique avec le Théâtre J. Alary,
- ▶ Partenariat Arts Vivants 11 sur la formation professionnelle,
- ▶ CRD : bénéfice qualitatif en expertise pédagogique et artistique.

### ▶ PARTENARIAT AVEC LES MÉDIATHÈQUES

- ▶ Education à l'image dans le réseau médiathèque (Amis du Cinoch),
- ▶ Programmation culturelle des médiathèques,
- ▶ Partenariat avec les scolaires.
- ▶ Partenariats avec les lieux ciblés (maison d'arrêt, maison de retraite, Ehpad)

## A NOTER :

Des actions inscrites dans le contrat de Ville.

Pour répondre de façon plus ciblée à l'objectif de réduction des inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques, les actions «culture» inscrites dans le contrat de Ville sont incluses dans le CTEAC. Ainsi les acteurs engagés, peuvent agir sur plusieurs volets. Le GRAPH, 11 Bouge, Portes Sud, compagnie 3DB, trio d'en bas et le musée des Beaux-arts de Carcassonne, proposent des actions dans les quartiers ciblés, au bénéfice des populations résidentes, mais aussi pouvant être ouverts à la mixité des publics.

## 2014

**NOVEMBRE** Réunions techniques partenaires institutionnels (DRAC, Ville, CD)  
Repérage des projets pertinents à intégrer  
Première ébauche d'un avenant opérationnel 2015

**DECEMBRE** Présentation en commission culture (10 décembre)  
Validation du principe en Conseil communautaire (19 décembre)

## 2015

**JANVIER** Installation des instances de suivi : Comité technique et Comité de pilotage  
Avis technique pour les projets "culture" du Contrat de Ville  
Instruction des projets culturels CTEAC

**FEVRIER** Présentation de l'avenant 2015 en Bureau communautaire (11 février)  
Validation du principe en Conseil Municipal de Carcassonne (26 février)

**AVRIL** Vote du budget

**MAI** Attribution des subventions (Bureau communautaire du 13 mai)

**JUIN** Signature du CTEAC

**Contact presse**  
Carcassonne Agglo  
1 rue Pierre Germain  
11 890 Carcassonne Cedex 9  
04-68-10-56-00

  
**carcassonne**  
TERRES D'AUDACE **agglo**

